DÉPARTEMENT DU DOUBS

CANTON D'ORNANS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2025

DCM : N° 2025-05-06

OBJET : TERRAINS – ACQUISITION TERRAINS « A LA BREME »

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 025-200082758-20250513-2025_05_06-DE

L'an deux mil vingt-cinq
Le treize mai

NOTA : Compte-rendu de cette délibération affiché le 27/05/2025
Convocation du Conseil du 09/05/2025

Membres en exercice :	18
Membres présents :	14
Ayant pris part au vote :	16
Ayant donné procuration :	2

Résultat du vote :

Pour :	**16**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Nicolas DEMOLY, 1er Adjoint de la commune, par suppléance, pour le Maire empêché, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : M. Emmanuel LACOMBE, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE ; Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT

Absents : M. Maxime GROSHENRY ; Mme Christina MARCHAND

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. David HUMBERT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le 1er Adjoint rappelle au Conseil Municipal que ce point a été évoqué lors de la réunion de Conseil Municipal du 30 janvier 2025 et que ces parcelles situées dans la vallée de la Brême, sont dans la Zone Natura 2000 en site classé.

Il rappelle également que cette acquisition concerne les propriétaires et parcelles suivantes :

- Mme Régine MERCERET pour une surface de 40a 07ca
  - 250 C 21 : 6a 67 ca
  - 250 C 22 : 33a 40 ca
- M. Jacques MONIOTTE pour une surface de 17a 50ca
  - 250 C 23 : 17a 50ca
- Mme Annie ALLEMANDET pour une surface 32a 12ca
  - 250 B 61 : 4a 72ca
  - 250 B 74 : 1a 63ca
  - 250 C 28 : 25a 50ca
  - 250 C 157 : 19ca
  - 250 C 158 : 8ca

Il indique que le prix d'achat proposé est de 10 € / are et que les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Il indique également que dans le cas de nouvelles demandes d'acquisition pour des terrains situés dans la zone Natura 2000, ces demandes seront étudiés au cas par cas et seront faites ou non en fonction de l'état des finances de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition d'acquisition de ces parcelles au prix de 10 € / are et que les frais de notaire soient à la charge de la commune ;
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ces acquisitions.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 025-200082758-20250513-2025_05_06-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

Pour le Maire empêché
Par suppléance
Le 1er Adjoint,
Nicolas DEMOLY

MAIRIE TARCENAY-FOUCHERANS (25)